



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18 avril 2016

[...]

[...]

Concerne : Arrêté ministériel relatif aux cartes de légitimation des assistants de protection de la police fédérale

Monsieur le ministre,

Lors de la séance du 15 avril 2016, les sections réunies de la Commission permanente de contrôle linguistique (CPL) ont examiné votre demande d'avis reçue par courrier du 18 février 2016 et qui concerne le projet d'arrêté ministériel relatif aux cartes de légitimation des assistants de protection de la police fédérale.

Vous nous faites part que conformément à l'accord du gouvernement du 10 décembre 2014, la police fédérale s'attèle à reprendre les missions de protection des personnes, en ce compris les membres du personnel de la Sûreté de l'Etat chargés de ces missions. Un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal en cours de finalisation règlent le transfert des assistants de protection de la Sûreté de l'Etat ainsi que leur statut.

C'est dans ce cadre que vous demandez l'avis de la CPCL concernant ce projet d'arrêté ministériel créant une nouvelle carte de légitimation pour ces assistants de protection. Vous précisez également que ceux-ci ne seront pas membres du cadre opérationnel et ne disposeront d'aucune compétence de police judiciaire.

Il est inséré un article 4 dans ledit projet qui stipule que : « les mentions visées à l'article 3, 2° (soit le nom, prénom et le numéro d'identification du titulaire), et 3° (soit la mention 'Royaume de Belgique') sont inscrites en français, néerlandais et allemand, avec priorité à la langue du titulaire. »

*

* *

La CPCL peut approuver le projet d'arrêté ministériel soumis pour avis qui prévoit un modèle de carte de légitimation en trois langues (français, néerlandais, allemand) pour autant que l'activité du service dont dépendent les fonctionnaires en question, s'étende à tout le pays et qu'il y ait une priorité accordée à la langue du porteur du document.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE